

**CONSEIL DE REGULATION**

**DECISION N°2017-0350**

**DU CONSEIL DE REGULATION  
DE L'AUTORITE DE REGULATION  
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC  
DE CÔTE D'IVOIRE**

**EN DATE DU 05 OCTOBRE 2017**

**PORTANT NOMINATION DES PRESIDENTS DES  
SOUS-COMITES JURIDIQUE ET TECHNICO-  
ECONOMIQUE DU COMITE NATIONAL DE LUTTE  
CONTRE LA FRAUDE SUR LE MARCHE DES  
TELECOMMUNICATIONS/TIC**

## LE CONSEIL DE REGULATION,

- Vu l'Ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu le Décret n°2012-934 du 19 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu le Décret n°2013-333 du 22 mai 2013 portant nomination des Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu le Décret n°2015-173 du 19 mars 2015 portant nomination d'un Membre du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu le Décret n°2016-483 du 7 juillet 2016 portant nomination des Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu le Décret n°2017-320 du 24 mai 2017 portant désignation d'un Directeur Général par intérim de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) ;
- Vu la Décision n°2017-0303 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 01 juin 2017, portant création, composition et fonctionnement du comité national de lutte contre la fraude sur le marché des Télécommunications/TIC ;
- Vu la Décision n°2017-0344 du Conseil de Régulation de l'ARTCI du 03 Août 2017 portant nomination des membres du comité national de lutte contre la fraude sur le marché des Télécommunications/TIC ;
- Vu la Décision n°2013-0003 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 20 septembre 2013 portant règlement intérieur ;



Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**Madame BLAFOND Estelle**, Directeur des Affaires Juridiques de l'ARTCI, est nommée Présidente du sous-comité juridique du comité national de lutte contre la fraude sur le marché des Télécommunications/TIC.

**Article 2 :**

**Monsieur KOUAKOU Guy-Michel**, Directeur de l'Economie et Marchés, de la Prospective et des Statistiques de l'ARTCI, est nommé Président du sous-comité technico-économique du comité national de lutte contre la fraude sur le marché des Télécommunications/TIC.

**Article 3 :**

Les Présidents des sous-comités juridique et technico-économique exerceront leur fonction sous l'autorité du Président dudit Comité.

**Article 4 :**

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 05 Octobre 2017  
en deux (2) exemplaires originaux

Le Président

  
**Dr Lémassou FOFANA**  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL